



27 mars 2015

(15-1734)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 26 mars 2015, est distribuée à la demande de la délégation de la Colombie.

Mesure sanitaire établissant les bonnes pratiques de fabrication et les exigences relatives à la notification, l'approbation ou l'enregistrement sanitaire des aliments, en fonction des risques pour la santé publique

Se référant à la décision n° 2674 du Ministère de la santé et de la protection sociale du 22 juillet 2013 portant modalités d'application de l'article 126 du Décret-loi n° 019 de 2012 et énonçant d'autres dispositions, notifiée le 1^{er} août 2013 par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce au moyen du document G/SPS/N/COL/249/Add.1, la République de Colombie annonce qu'il a été procédé à l'établissement de la classification des aliments destinés à la consommation humaine conformément aux dispositions de l'article 4 de la Décision n° 2674 du Ministère de la santé et de la protection sociale, au moyen de la Décision n° 719 du 11 mars 2015 du même ministère, qui est entrée en vigueur le 13 mars 2015.

http://members.wto.org/crnattachments/2015/SPS/COL/15_1387_00_s.pdf

Le présent addendum concerne:

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: (Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)

- Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [] autorité nationale responsable des notifications, [] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Point de contact:

Responsable: Daniel Héctor Rico R.

Calle 28 N° 13A – 15, tercer piso

Bogotá, D.C. (Colombie)

Téléphone: + (57 1) 606 7676, Ext. 1690

Fax: + (57 1) 606 4777

Courrier électronique: drico@mincit.gov.co
puntocontacto@mincit.gov.co
